

## Le Premier ministre a reçu de Fabienne Keller les conclusions de la mission parlementaire sur le concept de gare contemporaine

Le Premier ministre, François Fillon, a reçu ce jour Fabienne Keller, sénateur du Bas-Rhin, qui lui a remis les conclusions de sa mission parlementaire sur le concept de gare contemporaine, proposant que la gare ferroviaire évolue vers un cœur de Ville et un centre de la mobilité durable.

Le Premier ministre a remercié Fabienne Keller pour la qualité du travail réalisé dans le cadre de cette mission.

Dans son rapport Fabienne Keller recommande notamment de mettre en œuvre rapidement :

- ▶ un plan d'information multimodale pour les voyageurs en gare,
- ▶ un "Grand Plan des petits travaux" pour faciliter le quotidien des usagers,
- ▶ des investissements importants à court et moyen terme pour aménager les "Grandes Gares", avec un plan spécifique pour l'Île-de-France.

A ce titre, le Premier ministre a indiqué qu'il saisissait la SNCF, RFF et la RATP afin qu'ils expertisent, en lien avec la Région Île-de-France et le STIF pour ce qui concerne la région capitale, les moyens à mobiliser pour réaliser ces investissements. Pour les investissements de court terme dans les deux ans, il a indiqué qu'il demandait à Patrick Devedjian, ministre auprès du Premier ministre, chargé de la mise en œuvre du Plan de relance, d'examiner rapidement les possibilités de mobilisation de moyens.

Concernant les aspects de gouvernance le Premier ministre a demandé à Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ainsi qu'à Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de veiller à ce que se mettent en place dans les meilleurs délais :

- ▶ des lieux de gouvernance pour les gares, autour des projets de développement, associant les collectivités parties prenantes des projets, avec une fonction de "Manager de Gare", qui sera l'interlocuteur unique pour la gestion de ces gares modernisées,
- ▶ une organisation claire et transparente au sein de la SNCF de l'activité gares, séparée de l'activité concurrentielle de transporteur ferroviaire, sous le contrôle de l'autorité de régulation des activités ferroviaires qui va bientôt être créée.